



POLITIQUE D'INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE (PEI)



Date de rédaction : 2023-2024

Dernière mise à jour : Juin 2024

6300, chemin de la Côte-Saint-Luc
Montréal (Québec) H3X 2H4
Téléphone : 514 596-5920
stluc@cssdm.gouv.qc.ca
st-luc.cssdm.gouv.qc.ca

Pavillon Terrebonne
7315, rue de Terrebonne
Montréal (Québec) H4B 1E3

Pavillon Prud'homme
3744, avenue Prud'homme
Montréal (Québec) H4A 3H6

**Centre
de services scolaire
de Montréal**

Québec

TABLES DES MATIÈRES

Préambule	3
Mission et vision de l'établissement	3
Énoncé de politique	3
But de l'intégrité intellectuelle	3
Philosophie de l'établissement	4
Droits et responsabilités	4
Établissement et direction	4
Enseignants	5
Élèves	6
Parents/tuteurs légaux	6
Enseignement de l'intégrité intellectuelle	7
Pratiques communes de l'établissement	7
Bonnes pratiques	8
Mauvaise conduite	9
Mesures à prendre en cas d'infraction	10
Liens avec les autres politiques	10
Liens avec la politique d'inclusion.....	10
Liens avec la politique linguistique	10
Liens avec la politique d'évaluation	11
Mécanisme de révision et de publication de la politique	12
Bibliographie	13
Annexe 1	14

PRÉAMBULE

Mission et vision de l'établissement

Le PEI à l'école Saint-Luc vise à former des élèves proactifs qui bâtiront un monde meilleur par le développement de leur personnalité, de leurs intérêts, de leurs connaissances et de leur sens de l'éthique. Ces jeunes seront appelés à s'impliquer dans leur communauté tout en nourrissant leur sensibilité interculturelle, leur curiosité sur ce qui les entoure et en devenant des catalyseurs de changement dans leur milieu et au-delà.

Dans cet esprit, l'école cherche à s'assurer que les élèves puissent s'épanouir d'un point de vue académique, mais aussi personnel dans une vision à long terme, c'est-à-dire de la première jusqu'à la fin de leur cinquième secondaire. Toutes les actions posées à l'égard des élèves doivent se faire dans l'objectif de leur permettre de développer leur plein potentiel au mieux de leurs capacités. De ce fait, les acteurs de la communauté scolaire sont appelés à collaborer ensemble afin que leurs efforts soient coordonnés. L'école travaille à établir des liens de plus en plus étroits avec la communauté qui l'entoure. De par les élèves qu'ils côtoient et les sujets abordés en classe, ils sont sensibilisés aux autres, tant au niveau local qu'international.

À l'école St-Luc, notre vision de ce qu'est l'intégrité s'apparente, voire même s'appuie sur les principes véhiculés par le Baccalauréat international. Nous pensons que le principe de l'intégrité intellectuelle doit faire partie intégrante de l'éducation et même de la culture de l'école afin que les élèves comprennent que les choix qu'ils feront en fonction de cette intégrité sont déterminants pour leur parcours scolaire, leur avenir ainsi que pour les relations qu'ils entretiendront avec leur entourage.

Énoncé de politique

Nous vivons dans un monde où, à cause de l'émergence et de la grande popularité des médias sociaux, l'information circule de plus en plus vite avec un accès facile pour tous, mais particulièrement pour les jeunes qui ont tous d'une façon quelconque la technologie à portée de main. L'information diffusée n'est évidemment pas toujours vérifique ainsi qu'appropriée en plus de nous revenir constamment et en boucle à cause des algorithmes. De surcroit, nous faisons de plus en plus face à une intelligence artificielle développée et bien organisée. Comme l'IB, nous sommes convaincus que l'intégrité est la base de bonnes décisions qui mènent à des choix et des comportements appropriés, éthiques et responsables, c'est pourquoi l'objectif de cette politique est de doter les élèves de notre école d'outils leur permettant de comprendre ce qu'est la propriété intellectuelle et comment utiliser l'information pour la respecter. Cette politique sert aussi à fournir à toute la communauté scolaire un cadre qui va baliser et uniformiser tout ce qui se rapporte à l'intégrité intellectuelle.

But de l'intégrité intellectuelle

À l'école secondaire Saint-Luc, le respect de l'intégrité intellectuelle vise plusieurs buts qui s'inspirent de la Politique d'intégrité intellectuelle de l'IB (*La politique d'intégrité intellectuelle, IB, 2023, p.5.*):

- S'assurer d'une équité entre les élèves en offrant des évaluations et des travaux scolaires qui donnent une idée précise de l'accomplissement de chaque élève sans mauvaise conduite de leur part ou de mauvaise administration de la part de l'école ou de l'enseignant;
- Maintenir la confiance et la crédibilité de l'établissement par des processus d'évaluation valides et légitimes afin que les diplômes (DÉS, DÉSI, attestation de PP) décernés soient fiables;
- Apprendre et entretenir le respect des autres par des bonnes pratiques enseignées aux élèves et appliquées par toute la communauté scolaire à titre d'exemple.

PHILOSOPHIE DE L'ÉTABLISSEMENT

La philosophie de notre école quant à l'intégrité intellectuelle est basée sur les cinq grands principes fondamentaux de l'IB, soit l'honnêteté, la confiance, l'équité, le respect et la responsabilité que nous tentons, par différents moyens et modèles, de mettre de l'avant.

Honnêteté : Agir dans le respect des règles de bonne conduite sociale et du code de vie. Dire la vérité quant à ses paroles, ses actions et sa participation dans un travail d'équipe. Parler conformément à sa pensée et être de bonne foi. Ne pas inventer pour faire beau ou faire plaisir. Ne pas s'approprier le travail d'autrui (plagier) et/ou faire semblant que c'est nous qui l'avons fait (utilisation de l'intelligence artificielle).

Confiance : Croire aux paroles et actions de quelqu'un sans craindre d'être trompé, bafoué ou lésé.

Équité : Attribuer à chaque personne ce qui lui est dû en fonction de ses besoins et réalités. Faire preuve d'impartialité. Savoir reconnaître justement le travail d'autrui et sa part de travail au sein d'une équipe ainsi que réclamer une note en fonction de cette participation. Respecter les échéances données et se présenter aux évaluations au moment prévu par l'enseignant. Ne pas se donner plus de temps pour étudier ou faire un travail.

Respect : Tenir compte des autres et faire preuve de considération à leur égard. Reconnaître leurs efforts ainsi que leur travail. Prendre soin de soi et être authentique en conformité avec ses valeurs, ses croyances et ses opinions tout en respectant celles des autres. Faire preuve d'ouverture d'esprit et d'écoute à l'égard des pensées des autres. Faire attention aux choses matérielles qui nous entourent. Appliquer les règles de bonne conduite sociale et du code de vie en tenant compte du lieu où on est et de notre interlocuteur. Ne pas dévoiler des confidences ou des informations confiées secrètement sauf si cela porte préjudice à quelqu'un. Ne pas publier des photos sans le consentement de la personne. Ne pas proférer d'insultes.

Responsabilité : Se porter garant de ses paroles et de ses actions. Être conscient des conséquences possibles et les assumer sans tenter de s'en sortir gratuitement. Adopter des comportements appropriés et adéquats tant en personne que lors de l'utilisation d'internet ou de réseaux sociaux. Se dissocier des mauvais comportements et/ou des élèves (amis) qui ont comportements répréhensibles. Ne pas les encourager, ni les supporter. Ne pas faire circuler de fausses informations et ne pas porter atteinte à la réputation d'une personne par de fausses rumeurs. Respecter ses engagements et s'assurer d'être présent là où on a dit qu'on serait. Prendre les mesures nécessaires pour être présent en classe tout au long de l'année et en fin d'année. Éviter les rendez-vous et voyages lors des jours de classe.

DROITS ET RESPONSABILITÉS

Établissement et direction

Pour être efficace, une politique d'intégrité intellectuelle doit être une stratégie commune à toute la communauté scolaire, mais elle doit être la responsabilité d'abord et avant tout de l'équipe de direction. Cette dernière doit absolument s'assurer de maintenir un environnement favorable où l'intégrité intellectuelle est comprise et suivie.

(*La politique d'intégrité intellectuelle, IB, 2023, p.9.*)

Droits

- La direction peut s'assurer que toute la communauté scolaire a la même compréhension de l'intégrité intellectuelle, des mauvaises conduites, des bonnes pratiques et des sanctions possibles;
- La direction peut poser les gestes qu'elle juge nécessaire pour évaluer la compréhension de la communauté scolaire, particulièrement des enseignants et des élèves.

Responsabilités

- La direction doit s'assurer que toute la communauté scolaire a la même compréhension de l'intégrité intellectuelle, des mauvaises conduites, des bonnes pratiques et des sanctions possibles;
- La direction doit privilégier la prévention et l'éducation afin que les principes d'intégrité intellectuelle soient respectés;
- La direction, en collaboration avec les enseignants, doit gérer les incidents reliés au non-respect de l'intégrité intellectuelle;
- La direction doit s'assurer de la diffusion et de l'application des éléments de cette politique;
- La direction doit faire la promotion des bonnes pratiques et développer un environnement motivant dans l'école qui incite les élèves à agir en respect de l'intégrité intellectuelle;
- La direction doit communiquer clairement ce qui constituent de mauvaises conduites dans l'école et informer les élèves des conséquences auxquelles ils s'exposent.

Enseignants

L'enseignant exige de ses élèves qu'ils appliquent les principes d'intégrité intellectuelle et qu'ils en fournissent des preuves. Par conséquent, il doit lui-même devenir un modèle afin que les élèves puissent prendre exemple sur lui.

Droits

- L'enseignant peut poser les gestes qu'il juge nécessaire en cas de soupçon de non-respect de la politique d'intégrité intellectuelle;
- L'enseignant peut juger de la mauvaise conduite d'un élève en matière d'intégrité intellectuelle;
- L'enseignant peut appliquer des sanctions en cas de mauvaise conduite d'un élève.

Responsabilités

- L'enseignant doit préciser ses exigences en matière d'intégrité intellectuelle tant qu'elles respectent celles préalablement établies par la communauté scolaire;
- L'enseignant doit privilégier la prévention et l'éducation afin que les principes d'intégrité intellectuelle soient respectés;
- L'enseignant, en collaboration avec la direction, doit gérer les incidents reliés au non-respect de l'intégrité intellectuelle;
- L'enseignant doit faire la promotion des bonnes pratiques et développer un environnement motivant dans sa classe qui incite ses élèves à agir en respect de l'intégrité intellectuelle;
- L'enseignant doit communiquer clairement ce qui constituent de mauvaises conduites dans l'école et, plus particulièrement, dans sa classe et informer ses élèves des conséquences auxquelles ils s'exposent, notamment quand il s'agit de remettre des travaux;
- L'enseignant doit enseigner aux élèves la bonne méthodologie, les différents concepts et les bonnes conduites liés à l'intégrité intellectuelle, comme par exemple, citer les sources, sélectionner et identifier les sources fiables, respecter le droit d'auteur, mais aussi tout ce qui a trait au respect du travail en équipe et d'autrui ainsi qu'à l'utilisation de l'intelligence artificielle. Par le fait même, l'enseignant doit s'assurer d'adopter lui-même ces comportements de bonne conduite;

- L'enseignant doit réprover l'utilisation du plagiat en classe et en informer la direction s'il a des soupçons ou pour des cas avérés.

Élèves

Les élèves sont au cœur de leurs apprentissages et doivent y jouer un rôle actif. Mais pour eux, il ne s'agit pas seulement d'acquérir des connaissances, mais aussi de produire des évaluations qui sont authentiques et qui reflètent la vraie valeur de leurs efforts. Les élèves doivent comprendre et respecter tous les aspects de l'intégrité intellectuelle ainsi que faire face à tous les défis que cela implique.

Droits

- L'élève peut souhaiter que toute la communauté scolaire ait la même compréhension de l'intégrité intellectuelle, des mauvaises conduites, des bonnes pratiques et des sanctions possibles;
- L'élève peut faire l'objet de prévention et d'éducation afin qu'il puisse savoir comment respecter les principes d'intégrité intellectuelle;
- L'élève peut demander qu'on fasse la promotion des bonnes pratiques et qu'on essaie de développer un environnement motivant dans l'école qui l'inciterait à agir en respect de l'intégrité intellectuelle;
- L'élève peut savoir ce qui constituent de mauvaises conduites dans l'école et, plus particulièrement, dans la classe de ses enseignants et être informé des conséquences auxquelles il s'expose, notamment quand il s'agit de remettre ses travaux;
- L'élève peut recevoir l'enseignement nécessaire en ce qui a trait à la bonne méthodologie, les différents concepts et les bonnes conduites liés à l'intégrité intellectuelle, comme par exemple, citer les sources, sélectionner et identifier les sources fiables, respecter le droit d'auteur, mais aussi tout ce qui a trait au respect du travail en équipe et d'autrui ainsi qu'à l'utilisation de l'intelligence artificielle;
- L'élève peut demander une rencontre avec l'enseignant concerné et avec la direction-adjointe, si nécessaire, pour comprendre ce qui lui serait reproché si on l'accusait de manquements à la politique d'intégrité intellectuelle.

Responsabilités

- L'élève doit connaître la politique d'intégrité intellectuelle et ses différents éléments ainsi que la respecter dans son intégralité;
- L'élève doit s'abstenir de recevoir une aide non autorisée pour faire ou modifier un travail scolaire, qu'elle provienne de leur cercle amical, de proches, de membres de leur famille, d'autres élèves, de personnes donnant des cours particuliers, de services de rédaction de composition, de révision ou de traduction, de banques de compositions prêtées à l'emploi ou de sites web de partage de fichiers, de logiciels ou de programmes d'intelligence artificielle;

(*La politique d'intégrité intellectuelle, IB, 2023, p.9.*)

- L'élève doit reconnaître son obligation d'assumer ses paroles, ses actions et ses comportements en matière d'intégrité intellectuelle tant dans ses interactions en personne qu'en ligne;

(*La politique d'intégrité intellectuelle, IB, 2023, p.9.*)

- L'élève doit faire preuve d'une utilisation responsable d'Internet et des médias sociaux;

(*La politique d'intégrité intellectuelle, IB, 2023, p.9.*)

- L'élève doit signer le contrat d'engagement lié aux conditions de réussite et la politique d'intégrité intellectuelle à chaque année du PEI.

Parents/tuteurs légaux

La collaboration de la famille facilite, pour les élèves, la compréhension et le respect du principe d'intégrité intellectuelle. Les parents sont des intervenants de première ligne quand il s'agit d'intégrité intellectuelle, car ce

que nous voulons, c'est que les élèves prennent les bonnes décisions et adoptent les bons comportements dans leur vie personnelle autant que dans leur vie scolaire.

Droits

- Le parent/tuteur légal peut s'assurer de bien comprendre les différents éléments inclus dans la politique d'intégrité intellectuelle et tout ce qui s'y rattache en classe et dans l'école.

Responsabilités

- Le parent/tuteur légal doit connaître la politique d'intégrité intellectuelle et ses différents éléments ainsi que s'assurer que l'enfant la respecte dans son intégralité;
- Le parent/tuteur légal doit aller dans le même sens que la communauté scolaire quant à la promotion et au respect de l'intégrité intellectuelle ainsi que dans la réprobation et la banalisation du plagiat;
- Le parent/tuteur légal doit signer le contrat d'engagement lié aux conditions de réussite et la politique d'intégrité intellectuelle à chaque année du PEI;
- Le parent/tuteur légal doit supporter son enfant et l'encourager à réaliser ses travaux scolaires en lui apportant une aide appropriée tout en ne faisant pas le travail à sa place. De plus, il doit s'assurer que l'enfant s'abstienne de recevoir une aide non autorisée pour faire ou modifier un travail scolaire, qu'elle provienne de leur cercle amical, de proches, de membres de leur famille, d'autres élèves, de personnes donnant des cours particuliers, de services de rédaction de composition, de révision ou de traduction, de banques de compositions prêtées à l'emploi ou de sites web de partage de fichiers, de logiciels ou de programmes d'intelligence artificielle.

(*La politique d'intégrité intellectuelle, IB, 2023, p.9.*)

ENSEIGNEMENT DE L'INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE

Pratiques communes de l'établissement

Tout au long de leur parcours dans l'école, les enseignants de toutes les disciplines, par le biais de différentes situations pédagogiques, mettent l'accent sur certaines qualités du profil de la communauté d'apprentissage comme l'esprit de recherche, le raisonnement et l'intégrité afin que les élèves comprennent que ces qualités sont étroitement liées à l'intégrité intellectuelle. De plus, ils guident les élèves dans le développement de leurs compétences de recherche, de communication et d'autogestion pour faciliter leur respect de l'intégrité intellectuelle. Les enseignants utilisent, entre autres, dans l'enseignement des approches de l'apprentissage, le cahier *Études efficaces* que les élèves gardent avec eux tout au long de leur secondaire. Au fil du temps, les élèves sont de plus en plus aptes à développer leur sensibilité aux cinq grands principes fondamentaux de l'intégrité intellectuelle énoncés plus haut dans la *Philosophie de l'établissement*.

Projet personnel et Design

Ces deux disciplines contribuent aussi largement au développement de l'intégrité intellectuelle. Le Design, par le travail en équipe, enseigne aux élèves comment partager le travail de façon équilibrée en favorisant la participation ainsi que les efforts de chacun.

Le projet personnel, quant à lui, est l'ultime chance de démontrer sa capacité à respecter l'intégrité intellectuelle. En effet, l'élève, en utilisant une bonne méthodologie de recherche et en présentant ses références bibliographiques, prouve son respect de la propriété intellectuelle et son utilisation raisonnable, s'il y a lieu, de l'intelligence artificielle.

Action par le service

Les objectifs d'apprentissage doivent préciser la nature de la réflexion personnelle de l'élève en lien avec le bénévolat effectué. Cette réflexion doit refléter ses propres expériences de l'année en cours et non pas reprendre les éléments de réflexion des années précédentes.

BONNES PRATIQUES

Voici des exemples de bonnes pratiques que les élèves développent tout au long de leur parcours et doivent utiliser pour respecter l'intégrité intellectuelle dans leur vie scolaire:

- Agir dans le respect des règles de bonne conduite sociale et du code de vie;
- Dire la vérité quant à ses paroles, ses actions et sa participation dans un travail d'équipe;
- Parler conformément à sa pensée et être de bonne foi. Ne pas inventer pour faire beau ou faire plaisir;
- Ne pas s'approprier le travail d'autrui (plagier) et/ou faire semblant que c'est nous qui l'avons fait (utilisation de l'intelligence artificielle), notamment en citant ses sources (incluant toutes les formes de sources, c'est-à-dire des photos, images, textes, tableaux, graphiques, etc), en faisant des références de bas de page, en identifiant les citations et en écrivant une bibliographie conforme aux normes de présentation de l'école ;
- Privilégier des sources en français afin qu'elles soient retracées. Néanmoins, il est possible d'utiliser des sources dans d'autres langues que le français selon la matière et les consignes de l'enseignant ainsi que de la disponibilité des informations ;
- Ne pas recevoir une aide non autorisée pour faire ou modifier un travail scolaire, qu'elle provienne de leur cercle amical, de proches, de membres de leur famille, d'autres élèves, de personnes donnant des cours particuliers, de services de rédaction de composition, de révision ou de traduction, de banques de compositions prêtées à l'emploi ou de sites web de partage de fichiers, de logiciels ou de programmes d'intelligence artificielle; (*La politique d'intégrité intellectuelle, IB, 2023, p.9.*)
- Communiquer et se comporter de façon adéquate et appropriée lors d'activités liées à l'action par le service;
- Lors d'un travail de recherche ou pour un projet, on peut faire la synthèse des idées déjà émises par des auteurs reconnus sur le sujet en question, mais dans ses propres mots. On peut aussi s'appuyer sur ce qu'ils ont écrit pour soutenir nos arguments, mais toujours dans nos propres mots. Nos propres mots étant du vocabulaire et des formulations de phrases qui ne ressemblent pas vraiment à ce qui a été écrit par les auteurs. Il n'est pas possible de seulement paraphraser. Autrement dit, ne pas faire de copier-coller tel quel, car les sources sont des éléments de la recherche qui permettent de faire une bonne cueillette d'informations, ce ne sont pas les réponses telles quelles ;
- Faire preuve d'impartialité et de bon jugement en cas de conflit ou de situations d'autoévaluation par les pairs;
- Savoir reconnaître justement le travail d'autrui et sa part de travail au sein d'une équipe ainsi que réclamer une note en fonction de cette participation;
- Tenir compte des autres et faire preuve de considération à leur égard;

- Prendre soin de soi et être authentique en conformité avec ses valeurs et ses croyances;
- Faire attention aux choses matérielles qui nous entourent;
- Ne pas dévoiler des confidences ou des informations confiées secrètement et ne pas publier des photos sans le consentement de la personne;
- Ne pas proférer d'insultes;
- Se porter garant de ses paroles et de ses actions;
- Être conscient des conséquences possibles et les assumer sans tenter de s'en sortir gratuitement;
- Adopter des comportements appropriés et adéquats tant en personne que lors de l'utilisation d'internet ou de réseaux sociaux;
- Ne pas faire circuler de fausses informations et ne pas porter atteinte à la réputation d'une personne par de fausses rumeurs ou des photos;
- Respecter les échéances données et se présenter aux évaluations au moment prévu par l'enseignant afin d'éviter de se donner plus de temps pour étudier ou faire un travail ou parce qu'on est en voyage.

L'agenda dans lequel on retrouve le code de vie et le cahier Études efficaces peuvent être de bons outils de référence pour de bonnes pratiques.

MAUVAISE CONDUITE

L'IB définit la mauvaise conduite des élèves comme un comportement délibéré ou fortuit susceptible de procurer un avantage déloyal à l'élève qui l'adopte ou à toute autre personne dans une ou plusieurs composantes d'évaluation. Un comportement susceptible de porter préjudice à un ou une autre élève est également considéré comme une mauvaise conduite.

La politique d'intégrité intellectuelle, IB, 2023, p.27.

Par conséquent, tout acte, comportement ou parole contraire aux bonnes pratiques sera considéré comme une mauvaise conduite.

La fraude, acte volontaire qui vise à tromper pour en tirer un bénéfice personnel ou autre, sera automatiquement considéré comme mauvaise conduite. Pour l'école St-Luc, la fraude peut prendre, notamment mais pas exclusivement, trois formes, c'est-à-dire la divulgation, la collaboration ou la reproduction et le plagiat.

Divulgation : Transmission malhonnête d'informations à d'autres élèves ou réception d'informations en provenance d'autres élèves en lien avec le contenu d'un travail scolaire ou d'une évaluation quelconque.

Collaboration ou reproduction : Contribution d'élèves à la mauvaise conduite d'autres élèves en matière d'intégrité intellectuelle.

Plagiat : Saisir des extraits de textes, d'images, de données, d'idées, etc., provenant de sources externes et les intégrer à son propre travail sans en mentionner la provenance et/ou s'approprier un travail créatif de quelqu'un d'autre et le présenter comme un travail personnel et/ou résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses mots sans en écrire la source et/ou avoir accès à une source non-autorisée (matériel électronique, antisèche, etc).

Tout autre acte, comportement ou parole d'élèves procurant un avantage déloyal à d'autres élèves et/ou entraînant des conséquences sur les résultats scolaires d'autres élèves sera aussi considéré comme une mauvaise conduite. De plus, il est à retenir que, conformément à la Politique d'intégrité intellectuelle de l'IB, tout acte, comportement ou parole d'élèves pouvant porter préjudice à d'autres élève est aussi de la mauvaise conduite.

MESURES À PRENDRE EN CAS D'INFRACTION

En cas d'infraction de la part d'un élève pour la mauvaise conduite, l'enseignant ou l'intervenant concerné doit en informer la direction. L'élève présumé fautif est ensuite rencontré. Sur la base de preuves que l'enseignant ou l'intervenant fournies, une intervention disciplinaire est faite par ce dernier, appuyée de la direction. Les parents peuvent être informés de la situation. Si l'infraction commise vise un travail scolaire ou une évaluation, cela peut entraîner la note 0.

Projet personnel

En ce qui concerne le projet personnel, si le superviseur a des doutes quant au respect de l'intégrité intellectuelle d'un élève, il avise le porteur de dossiers et une rencontre est faite avec l'élève afin de faire la lumière sur la situation. Cela peut aussi être une rencontre avec la direction-adjointe responsable du PEI à l'école. Si les doutes persistent quant à sa mauvaise conduite et que l'élève ne réussit pas à prouver son respect de l'intégrité intellectuelle, son formulaire d'intégrité n'est pas signé ce qui entraîne automatiquement la note 0 puisque son rapport n'est pas corrigé.

Action par le service

En ce qui concerne l'action par le service, si le porteur de dossiers a des doutes quant au respect de l'intégrité intellectuelle d'un élève, c'est-à-dire qu'il n'a pas effectué son bénévolat correctement et/ou qu'il n'a pas remis sa réflexion et/ou qu'il a plagié la réflexion des années précédentes, le porteur de dossiers fait une rencontre avec l'élève afin de faire la lumière sur la situation. Cela peut aussi être une rencontre avec la direction-adjointe responsable du PEI à l'école. Si les doutes persistent quant à sa mauvaise conduite et que l'élève ne réussit pas à prouver son respect de l'intégrité intellectuelle, l'élève pourrait avoir à refaire son bénévolat et/ou sa réflexion. Cela pourrait même entraîner la note 0 puisque la réflexion ne serait pas acceptée.

LIENS AVEC LES AUTRES POLITIQUES

Liens avec la politique d'inclusion

La politique d'inclusion est en lien direct avec l'intégrité de tous les élèves, car elle permet d'utiliser des mesures adaptatives et de profiter de services éducatifs. Ces mesures ont pour objectif de favoriser la réussite scolaire et de permettre à l'élève de réaliser son plein potentiel.

L'inclusion amène les élèves à respecter les autres avec leurs différences et à développer une interaction positive avec leurs pairs et les adultes de l'école. L'intégrité fait donc partie des valeurs à développer pour une meilleure inclusion, car être intègre, c'est agir avec honnêteté et respect envers les autres, rester fidèle à nos valeurs et prendre des décisions justes et équitables.

Lors de travaux d'équipe ou de collaboration, l'intégrité de chaque membre doit être respectée, même au nom de l'inclusion. Cela veut donc dire que chaque membre de l'équipe travaille et participe équitablement au travail en tout respect et honnêteté.

La suppression des obstacles à l'apprentissage ne doit pas, par contre, entraîner le non-respect de principes d'intégrité intellectuelle et il faut prendre garde à rester équitable et juste envers tous les élèves, qu'ils aient des difficultés ou pas. En effet, les élèves qui sont à risque ou les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage profitent de mesures, mais sont soumis aux mêmes règles concernant l'intégrité que ce soit sur le plan de l'éducation, des évaluations ou des sanctions.

Liens avec la politique linguistique

L'apprentissage d'une langue peut être difficile et exigeant, car cela revêt plusieurs aspects (oral, écriture, lecture) et demande des efforts ainsi que du travail. Par conséquent, il pourrait être tentant pour un élève d'utiliser des outils qui lui faciliteraient la tâche et pourraient améliorer ses résultats scolaires. Il faut donc rester vigilant pour s'assurer que l'intégrité intellectuelle est respectée.

L'intégrité intellectuelle s'applique aussi évidemment dans toutes les autres disciplines et plus spécifiquement dans les cours de Langue et littérature et Acquisition de langues. Pour plusieurs élèves à l'école St-Luc, ni le français ni l'anglais ne sont la langue maternelle parlée et elles ne sont pas toujours bien maîtrisées. Cela ajoute une difficulté supplémentaire lors de la réalisation de travaux scolaires et d'évaluations. Toutefois, il faut faire attention de respecter toutes les exigences que cela demande en tout respect des bonnes pratiques liées à l'intégrité intellectuelle.

Liens avec la politique d'évaluation

La *Politique d'intégrité intellectuelle* est étroitement liée à la politique d'évaluation. En effet, lors de la réalisation de travaux scolaires et/ou d'évaluations qu'elles soient formatives ou sommatives, les éléments de la politique doivent être appliqués. En cas de non-respect, les mesures à prendre en cas d'infraction seront appliquées. Il en est de même pour la gestion des absences, qu'elles soient motivées ou non, lors de la passation d'une évaluation.

Dans la mesure du possible, un calendrier équilibré des évaluations à faire et des travaux scolaires à remettre peut permettre à l'élève d'éviter les pièges qui le mèneraient à ne pas respecter les différents éléments de la *Politique d'intégrité intellectuelle*.

MÉCANISME DE RÉVISION ET DE PUBLICATION DE LA POLITIQUE

La politique sera revue et corrigée à chaque début d'année ou selon les besoins par la coordination du PEI de l'école. Toute personne de la communauté scolaire impliquée auprès des élèves du PEI de l'école peut soumettre des modifications à la coordination qui évaluera leur pertinence et s'il est nécessaire de les faire.

Pour des corrections mineures, la politique sera simplement mise à jour. Puis, la nouvelle version sera publiée sur le site internet de l'école et diffusée aux élèves ainsi qu'à la communauté scolaire. Advenant le cas où les corrections seraient majeures et porteraient sur des questions de fond, les modifications seront présentées aux enseignants et, ensuite, au conseil d'établissement de l'école avant que la nouvelle version soit publiée sur le site internet de l'école et diffusée aux élèves ainsi qu'à la communauté scolaire.

BIBLIOGRAPHIE

Organisation du Baccalauréat International, *La politique d'intégrité intellectuelle*, Suisse, 2023, 69 pages.

Organisation du Baccalauréat International, *En quoi consiste le système de l'IB*, Suisse, 2019, 17 pages.

Organisation du Baccalauréat International, *Le Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique*, Suisse, 2022, 17 pages.

Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, *Politique d'intégrité intellectuelle (PEI)*, St-Jean-sur-Richelieu, novembre 2022, 13 pages.

Recueil d'éléments tirés de différentes politiques d'intégrité intellectuelle dont celles de l'École d'éducation internationale de Laval et de la polyvalente Deux-Montagnes.



Dix conseils pour faire preuve d'intégrité

Comportez-vous toujours avec honnêteté et manière responsable et éthique : avoir conscience de l'influence que vous exercez autour de vous peut donner le bon exemple aux autres.



Familiarisez-vous avec les règles de l'établissement scolaire et assurez-vous de comprendre ce que signifie l'intégrité intellectuelle et en quoi elle consiste.

N'essayez pas d'obtenir un avantage injuste durant les travaux réalisés dans le cadre des cours, les examens d'entraînement ou les évaluations, par exemple en copiant les réponses d'une autre personne ou en utilisant un téléphone mobile pendant un examen.



Référez-vous et citez systématiquement les travaux de tiers que vous avez utilisés dans vos travaux écrits ; expliquer que vous avez compris les idées d'autrui et pensé qu'elles étaient bonnes doit être pour vous une source de fierté. Si vous rencontrez des difficultés ou si vous avez des doutes concernant les attentes, demandez de l'aide.

Défendez ce qui est juste : prévenez un membre du personnel de l'établissement si vous suspectez que quelqu'un a triché.



Apprenez à accepter vos points forts et vos points faibles, et faites de votre mieux.

Soyez responsable de vos actes et de leurs conséquences.



Sachez comment collaborer sans risque et échanger vos travaux sur les médias sociaux et les plateformes collaboratives numériques.

Pensez à respecter les principes de l'intégrité intellectuelle durant le travail ou les projets en groupe, et garder une trace de la contribution de chaque membre du groupe.



Essayez de vaincre la procrastination. En gérant votre temps de manière judicieuse, vous réduirez le travail de dernière minute qui est une source de stress et augmente la probabilité de tricher.